

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Vosges  
Arrondissement de SAINT-DIE-DES-VOSGES  
Commune de GÉRARDMER

## COMPTE - RENDU

### Commune de Gérardmer

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à seize heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 08 janvier 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

**Présidence** : Stessy SPEISSMANN, Maire

**Etaient présents** :

BAATARD Jean-Christophe	GHOMERANI Jamel
BADONNEL Eric	IMBERT Pierre
BASSIERE Nadine	JACQUELIN André
BEDEZ Karine	MAURY Vanessa
BONNE Grégory	MUNIER Adeline
CAEL Bernard	ODILLE Olivier
CHALAL Charlotte	ROUHIER Christian
<b>CHWALISZEWSKI Anne (à partir du Point n°2)</b>	<b>SPEISSMANN Stessy</b>
CRETEUR CLEMENT Fabienne	<b>TEIXEIRA Léo (à partir du Point n° 2)</b>
CUNY Marie-Line	UNLU Nese
DEFRAOULD Eric	VAZART Isabelle
DIETSCH Adeline	VINCENT-VIRY Véronique
FEBVAY Alban	VIRY Chantal
GEGOUT François	

**Mandat de procuration** : SCHWARZ Martine par BONNE Grégory

**CHWALISZEWSKI Anne par ODILLE Olivier (jusqu'au Point n°1)**

**TEIXEIRA Léo par BEDEZ Karine (jusqu'au Point n° 1)**

**Absent** : LAHEURTE Maxime

**Secrétaire de séance** : Madame CHALAL Charlotte

	<u>Point n°1</u>	<u>A partir du Point n° 2 :</u> <b>Mme Anne. CHWALISZEWSKI et M. Léo TEIXEIRA arrivent en séance</b>
Membres présents	25	27
Absents ayant donné mandat de procuration	3	1
Absents	1	1
Votants ou <b>Non participants</b>	<b>28</b>	28

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CHALAL Charlotte est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

La séance est ouverte.

### **001\_2021 - 1. Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	0	0	0	0	28

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu,

PREND acte des orientations budgétaires pour l'Exercice 2021 telles que proposées ci-dessous :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

#### **Rapport sur les orientations budgétaires 2021**

Ce rapport intègre les éléments relatifs au budget général et aux 10 budgets annexes de la Collectivité :

- ✓ immobilier ski Gérardmer
- ✓ gestion ski Gérardmer
- ✓ service des eaux,
- ✓ service de l'assainissement,
- ✓ régie de transport,

- ✓ service de l'activité forestière,
- ✓ service de l'activité de lotisseur,
- ✓ service de l'activité de loueurs de locaux nus à usage industriel,
- ✓ régie du bar – bowling,
- ✓ service extérieur des pompes funèbres.

La Collectivité a fait le choix de voter les budgets avant les comptes administratifs, de ce fait les inscriptions budgétaires sont en intégralité en crédits nouveaux, la constatation des résultats, des restes à réaliser 2020, leurs affectations seront constatés par décision modificative appelée budget complémentaire après le vote des comptes administratifs.

## **I. Contexte Général : Situation de la Collectivité**

La collectivité en 2020 a dû faire face à deux événements, l'un météorologique et l'autre sanitaire.

Le premier constaté en début d'année est le manque de neige. Il a nécessité un besoin de financement par la collectivité de ces budgets annexes « Gestion Ski » et « Immobilier Ski » pour un montant total 1 475 000€. C'est la première fois en 12 ans d'exploitation.

La crise sanitaire et économique inédite qui nous touche depuis le 17 Mars dernier a des conséquences bien perceptibles sur l'économie locale et donc sur les budgets de la Collectivité.

Pour 2020 ce sont :

- 160 K€ d'exonérations (Loyers, Droits de Place) qui ont été accordés, pour soutenir l'économie locale,
- 450 K€ de recettes non perçues en raison des fermetures administratives pour le budget général (380 K€ pour les Produits des Jeux du Casino).
- 100 K€ d'indemnisation d'assurances pour la Régie perçue en moins pour la mauvaise saison,
- 800 K€ soit le chiffre d'affaires des remontées mécaniques espéré au vu de la fréquentation de la commune en décembre et qui n'a pu être réalisé avec la fermeture administrative de la station.
- 80 K€ de dépenses supplémentaires liées au COVID déduction faite des subventions perçues (Masques, Gel, Equipements spécifiques des structures).

Soit un impact hors Domaine de Ski de 690 K€, et au global à plus de 1 500 000 €.

Les incertitudes de durée de la crise sanitaire, des compensations qui seront attribuées, puis la perte d'autofinancement que la crise a engendré et engendrera sont prises en compte dans les différents budgets. Les investissements ont été calibrés pour éviter au maximum le recours à l'emprunt et donc lourdement impactés pour 2021.

## II. Orientations budgétaires de la Collectivité

En 2021 ce seront des budgets contenus avec stabilisation de la dette.

Les prévisions pour l'ensemble des budgets 2021 sont :

En section de fonctionnement 24,2 M€ (24,3 M€ en 2020), soit - 0,41 %

En section d'investissement 15,3 M€ (27,2 M€ en 2020), soit – 43,75 %

### 1) **Les recettes de fonctionnement :**

#### a) La fiscalité

Pour 2021, l'équipe municipale n'envisage pas d'augmenter le taux des quatre taxes locales, stables depuis 2009. L'inscription budgétaire des recettes fiscales du fait de la progression des bases est proposée à hauteur de 8 953 500 Euros, décomposés comme suit :

- 8 337 000 Euros de produits des 4 taxes communales,
- 616 500 Euros de compensations fiscales en provenance de l'Etat.

#### b) Les concours de l'Etat

Ils sont constitués, pour 2021, uniquement de la Dotation Globale de Fonctionnement. La prévision d'inscription est de 2 190 000 Euros au même niveau qu'en 2020 (Pour rappel la DGF en 2014 était de 3 000 000 €, soit - 27%).

Par le biais des mécanismes de transfert de fonds de compensation la Commune percevait la Dotation Sociale Urbaine (perçue de 2012 à 2019). Les 5 premières années le montant était stable à hauteur de 130 K€ puis en constante diminution, 65 K€ en 2019 pour être supprimée en 2020.

#### c) Les autres recettes

Il s'agit essentiellement des recettes liées à l'exploitation des services :

- Pour le budget principal, ce sont celles se rapportant aux activités sportives (complexe sportif, union nautique, domaine de ski nordique, ...), aux activités culturelles (médiathèque, ludothèque, école de musique), aux activités à caractère social ou périscolaire (crèche, halte-garderie, cantine, garderies, ...)



Concernant le secteur sportif, l'inscription des recettes de la piscine et l'espace bien être est établie sur un semestre.

- le prélèvement communal sur le produit des jeux du Casino qui est cette année inscrit à hauteur de 1 000 000 Euros (Selon la loi de finance rectificative n°3 de juillet 2020, la commune sera compensée fin mai 2021 suite au Compte Administratif 2020 qu'elle déposera de la perte de recettes sur le prélèvement des jeux. Le montant s'établira à plus de 300 K€).
- les droits de mutation, les droits de place, les versements de la CAF, l'exploitation du lac sont inscrits à un niveau moyen habituel.
- Pour les budgets annexes :
 

Les recettes de vente de coupes de bois sont estimées à 77 000 Euros, au même niveau que 2020 et à un niveau bien inférieur aux années précédentes (-170 000 Euros) en raison de la moindre demande de bois sur pied liée à la prolifération de bois scolytés qui inondent le marché du bois.
- Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement, la prévision de recettes est basée sur une consommation d'eau à 600 000 m<sup>3</sup> sur l'année, notre niveau habituel en moyenne.
- S'agissant du Domaine Skiable Alpin, le niveau de chiffre d'affaires des remontées mécaniques est estimé à 2 700 000 Euros sur l'exercice budgétaire 2021, tenant compte d'une réouverture pour les vacances de février.

## 2) Les dépenses de fonctionnement :

### a) Les dépenses de personnel

- Les charges nettes de personnel pour le budget général (dépenses totales « 8 200 000 Euros » et déduction des remboursements constatés en atténuation de charges « 100 000 Euros ») sont proposées à hauteur de 8 100 000 Euros. (Il est prévu de renforcer le service Urbanisme, la Police Municipale ainsi que le service des sports pour l'ouverture du Complexe Aquatique et de Bien Etre).
- Les charges de personnel sur les budgets de l'eau et de l'assainissement sont proposées respectivement à hauteur de 227 000 Euros et 224 000 Euros, niveau équivalent à celui de 2020.
- Pour le budget du bowling, ce sont 142 000€Euros qui sont proposés, niveau équivalent à 2020.
- L'inscription des charges de personnel sur la régie de ski est fixée à 1 350 000 Euros, en lien avec le niveau de chiffre d'affaires attendu et l'activité 4 saisons.

### b) Les subventions

Ces dépenses concernent le budget général et se rapportent aux subventions versées aux associations, aux budgets annexes et au CCAS.

Le niveau d'intervention du budget général en faveur du bowling, de la régie de transports, de l'activité de loueur de locaux nus, du CCAS se situerait à 486 100 Euros, avec le détail suivant :

◆ transport :	94 000
◆ loueur de locaux nus	96 500
◆ bowling	29 600
◆ CCAS	266 000

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement financier à destination des associations gérômoises, véritables moteurs dans les domaines de l'apprentissage, du lien social, de l'animation, du sport et de la culture. Le crédit dédié se situerait aux alentours de 810 000 Euros.

La contribution communale au financement du contingent incendie est annoncée à 344 000 Euros en 2021 contre 342 000 Euros inscrits en 2020.

### c) Les autres dépenses de fonctionnement

Nous nous attacherons à présenter les charges de gestion courante inscrites au Chapitre 011 de nos différents budgets.

<b>CHARGES DE GESTION COURANTES CHAPITRE 011</b>			
	<b>PREVISION BP 2021</b>	<b>BP 2020</b>	<b>VARIATION</b>
<b>BUDGETS</b>			
<b>VILLE GENERAL</b>	<b>3 190 675</b>	<b>2 917 555</b>	<b>273 120</b>
<b>ANNEXES HORS DSA</b>			
<b>POMPES FUNEBRES</b>	<b>7 350</b>	<b>7 350</b>	<b>-</b>
<b>TRANSPORT</b>	<b>18 000</b>	<b>17 900</b>	<b>100</b>
<b>FORET</b>	<b>62 600</b>	<b>69 500</b>	<b>- 6 900</b>
<b>LOUEUR LOCAUX NUS</b>	<b>15 500</b>	<b>15 500</b>	<b>-</b>
<b>LOTISSEUR</b>	<b>9 000</b>	<b>10 000</b>	<b>- 1 000</b>
<b>BOWLING</b>	<b>59 550</b>	<b>31 400</b>	<b>28 150</b>
<b>EAU</b>	<b>305 110</b>	<b>313 050</b>	<b>- 7 940</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>38 650</b>	<b>39 100</b>	<b>- 450</b>
<b>SOUS TOTAL HORS SKI</b>	<b>3 706 435</b>	<b>3 421 355</b>	<b>285 080</b>
<b>IMMOBILIER SKI GERARDMER</b>	<b>108 400</b>	<b>92 500</b>	<b>15 900</b>
<b>GESTION SKI GERARDMER</b>	<b>2 471 000</b>	<b>1 893 049</b>	<b>577 951</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 285 835</b>	<b>5 406 904</b>	<b>878 931</b>
<b>Rappel BP 2019 Année</b>	<b>7 583 468</b>		

### **III. Les investissements**

Il est proposé de fixer à 15,3 Millions le niveau des investissements tant sur le budget général que sur les budgets annexes. Les dépenses d'équipement représentent 10,9 Millions dont 9,5 Millions sur le Budget Général.

L'essentiel de l'inscription en dépenses d'équipement est consacré à la finalisation sur 2021 des travaux de restructuration et d'extension du Centre aquatique et de bien-être et son équipement en matériel lié aux activités créées pour lesquels toutes les dépenses sont inscrites (maîtrise d'œuvre, travaux, aménagements extérieurs, mobilier et matériel sportif) pour un montant de 7 590 000 €uros représentant 80% des dépenses d'équipement.

Les autres 20%, soit 2 Millions, sont affectés en Infrastructure – Voirie pour 900 K€ pour la finalisation des travaux engagés en 2020 et l'aménagement de la Place du 8 Mai. Pour le secteur urbanisme, ce sont 220 K€ pour l'acquisition de terrains, l'aide à l'accessibilité à la propriété, le programme Habitez Mieux et la modification du PLU. Pour l'Informatique 62 K€. Pour le Patrimoine Bâti et Eclairage Public hors Centre Aquatique et Bien Etre, ce sont 200 K€ pour la finalisation des travaux engagés en 2020, la réfection suite au sinistre de la toiture de l'école Marie Curie pour 310K€, des travaux d'éclairage public, puis du matériel pour différents services.

Pour le Domaine Skiable Alpin, les crédits budgétaires 2021 concernent l'entretien, le renouvellement de matériel et principalement le matériel nécessaire au développement 4 saisons.

#### **IV. L'annuité des emprunts**

En 2021, le niveau de l'annuité des emprunts de la Commune, hors domaine skiable alpin s'élèvera à 2 351 915 €.

L'annuité pour le domaine skiable alpin s'élèvera à 1 571 714 €.

Au 31 Décembre 2021, l'encours de la dette s'établirait à :

- ✓ 23 079 999 € pour le Budget Général (24 500 141 € au 31 Décembre 2020), soit -5,79%.
- ✓ 2 020 878 € pour les Budgets Annexes hors Domaine Skiable (2 334 922 € au 31 Décembre 2019), soit -13,44%.

Soit un encours pour les Budgets hors Domaine Skiable de 25 100 878 € (26 735 063 € en 2020) et 16 421 369 € pour le Budget Domaine Skiable (17 443 422 € en 2020).

En conclusion, les orientations budgétaires telles que proposées pour 2021 permettent de répondre aux objectifs fixés par l'équipe municipale :

- ✓ la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement,
- ✓ le maintien du taux communal des 4 taxes locales, ainsi que du tarif communal du m<sup>3</sup> d'eau et d'assainissement,
- ✓ la mise en œuvre d'un programme d'investissement au service des Gêrômois et de l'attractivité de la Commune,
- ✓ l'équilibre raisonnable entre ce niveau d'investissements et les capacités financières et d'endettement de la Collectivité,
- ✓ le maintien des services à la population et la poursuite du soutien à l'économie locale.

Il n'a pas été tenu compte des potentielles aides de l'Etat en direction des collectivités locales pour 2021 car non encore connues dans leurs modalités.



**Mme Anne CHWALISZEWSKI et M. Léo TEIXEIRA arrivent en séance.**

**002\_2021 - 2. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	28	28	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Février 2017,

Après en avoir délibéré,

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

**003\_2021 - 3. Prescription de la procédure de modification du P.L.U.**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	28	28	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** du lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,

**AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir.

---

La séance est levée à 18h.

Tout habitant ou contribuable peut demander communication du Procès-Verbal de cette séance ou en prendre connaissance en Mairie.

**Nota : Le Procès-Verbal de ce conseil sera mis en ligne après son approbation en prochaine séance.**

Pour extrait conforme,  
Affiché le 19 Janvier 2021.

Le Maire,

**Stessy SPEISSMANN**

